

**COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2015 à 19 h
COMMUNE D'AULNOY**

Présents :

Eric GOBARD Maire, Patrick FRERE Maire Adjoint, Joël JACQUEMINET, Maire Adjoint, Florence FLUTEAUX, Angélique FLOCHIN, Odette VASSEUR,

Gilles ADERIC, Christian FOUCART, Carole HERINK, Marielle de CHARNACE,

Retard excusé : Nicolas CORTET (pouvoir E. GOBARD) arrivé à 19 h 33,

Invitée : Corinne de CHARNACE (Adjointe Administrative).

Secrétaire de Séance : Gilles ADERIC

La séance est ouverte à dix-neuf heures, sous la Présidence de Eric GOBARD, Maire.

Le précédent compte rendu de Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

- **DELIBERATION PRESCRIVANT L'ELABORATION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME** :

Vu la loi ALUR imposant aux communes ayant un POS (Plan d'Occupation des Sols) en vigueur, de le transformer en PLU (Plan Local d'Urbanisme) avant le 31/12/15, et suite aux réunions de commission d'urbanisme, élaborant les objectifs envisagés, dont une en présence d'un conseiller de la Direction Départementale des Territoires, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les raisons conduisant à envisager ce PLU : le POS de la commune ne correspond plus aux exigences actuelles de l'aménagement spatial de la commune. Il est nécessaire d'envisager une réorganisation de l'espace communal et une redéfinition de l'affectation des sols, tout en maîtrisant le développement modéré de l'urbanisation et préservant la qualité architecturale et l'environnement. Il importe que la commune réfléchisse sur ses orientations en matière d'urbanisme, d'aménagement et de développement durable. Il apparaît nécessaire de définir l'affectation des sols et d'organiser l'espace communal pour permettre un développement harmonieux de la commune, conformément aux objectifs du SCOT du Bassin de Vie de Coulommiers. Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité de prescrire l'élaboration d'un PLU sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux articles L 123-1 et suivants du Code de l'Urbanisme ; décide que la révision a pour objectifs : maîtriser l'extension de l'urbanisation des hameaux et du centre bourg, protéger l'environnement et le cadre de vie des habitants de la commune, protéger et valoriser le patrimoine architectural et plus particulièrement celui du centre bourg, constituant un ensemble bâti patrimonial remarquable, assurer la pérennité et la promotion des activités commerciales, artisanales, industrielles et agricoles afin de maintenir et créer des emplois locaux, faciliter le déplacement des personnes tout en sécurisant les voies de circulation. Une concertation associant les habitants, les associations locales, les représentants de la profession agricole et toutes les personnes concernées sera organisée. (Cahier de concertation, annonces dans les journaux locaux, réunion publique et débats, production et diffusion d'une brochure à chaque administré et propriétaire de la commune).

Les crédits destinés au financement des dépenses en découlant seront ouverts au budget 2016.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'être assisté par le Cabinet BEC, pour la procédure d'appel d'offre public en vue du choix de l'architecte et précise qu'une prévision de 1 900 euros HT avait été notée dans le budget 2015 dans ce but.

Arrivée de Monsieur Nicolas CORTET, en retard et excusé.

- **RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ASSURANCE** :

L'assurance communale arrivant à son terme le 31/12/15, le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité, de la renouveler, pour une durée de 6 ans, avec options sans franchise, accepte le montant de 3 814.99 euros annuels, ainsi que les assurances du personnel : CNRACL : 5.95 % et IRCANTEC 1.60 % ; autorise Monsieur le Maire à signer la convention et à régler les factures.

- **DELIBERATION CONCERNANT LE RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE (RPQS):**

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose par son article L1224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable. Il permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement :

www.services.eaufrance.fr Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal délibère et adopte, à l'unanimité, le RPQS d'eau potable en 2014.

Eric GOBARD précise que, malgré la forte augmentation du prix de l'eau, le tarif facturé par le syndicat reste l'un des moins élevés de la région Ile de France. Il convient donc de rester positif sur la gestion du syndicat.

- **DELIBERATION D'ETUDES DU CENTRE DE GESTION CONCERNANT LES RISQUES STATUTAIRES DES AGENTS :**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine et Marne, propose d'étudier des contrats d'assurances concernant les risques statutaires des agents. Etant donné que le regroupement d'un grand nombre de collectivités ainsi que le montant du marché permettent de faire jouer la concurrence, de garantir la transparence et la sincérité en matière d'offre financière, de limiter le phénomène de hausse tarifaire due à l'augmentation de sinistralité et d'obtenir des conditions générales au moins équivalentes voire supérieures à celles en vigueur, le Conseil Municipal délibère et accepte, à l'unanimité, cette étude. Il est à noter que, vu le respect des délais imposés par la procédure du marché, le contrat groupe ne serait mis en œuvre qu'en 2021. Si au terme de la consultation les conditions obtenues ne conviennent pas, cette délibération n'engage en aucun cas la commune de manière définitive.

- **DELIBERATION D'AVANCEMENT DE GRADE CONCERNANT L'ADJOINTE ADMINISTRATIVE POUR LE PASSAGE DE 2^e EN 1^e CLASSE :**

10 ans d'ancienneté et arrivée à l'échelon 7 permettent le passage de 2nde en 1^{ère} classe.

Vu l'avis favorable de la séance du 6 octobre 2015 du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion, le Conseil Municipal délibère et accepte, à l'unanimité, que l'adjointe administrative bénéficie de cette procédure, adopte que tous les grades puissent être promus à 100 %, autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

- **DELIBERATION CONCERNANT LES ECHELLES D'ACCES AU CLOCHER :**

Vu la dangerosité de l'accès à la chambre des cloches de l'église, le risque important de chute, les paliers, échelles, planchers, hors normes et vétustes, la pose d'un plancher et d'une échelle à crinoline conforme à la norme NFE 85016 est souhaitable. Après étude de plusieurs devis, le Conseil Municipal délibère et accepte, à l'unanimité, celui des Ets BODET, qui assure la maintenance du clocher, pour un montant de 8 815 € HT et le complément, concernant l'échelle, pour accéder au mécanisme des cadrans pour la somme de 224 € HT.

- **DELIBERATION MODIFICATIVE CONCERNANT UNE SUBVENTION :**

Le Conseil Municipal a décerné une subvention de cent euros, lors du budget 2015, à l'attention de Melle Gautherot, suite à sa mission humanitaire à Madagascar. Le Trésor Public demande un changement d'imputation, par une Délibération Modificative, soit de passer la somme du compte 65738 au 6574. Le Conseil Municipal délibère et accepte à l'unanimité la D.M.

- **DELIBERATION CONCERNANT LES CREANCES EN NON-VALEURS, SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT :**

Monsieur PLASSON, Inspecteur du Trésor Public, expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement d'une somme de 12.24 euros, concernant des frais d'assainissement de Monsieur Michel PARTY. Il en demande une admission en non-valeur. Le Conseil Municipal délibère et accepte, à l'unanimité, de mandater la somme à l'article 6541.

- **ETUDE DES DEVIS DE PHOTOCOPIEUR :**

Le Conseil Municipal étudie le comparatif des devis demandés aux établissements Copy Fax de Serris, Toshiba Ile de France, Copieurs services de Coulommiers, groupe Apogée, Yonne Copie de Fontenay Trésigny, délibère et accepte, à l'unanimité, la proposition de Toshiba Ile de France, pour un matériel E STUDIO 2309 A, pour un montant de 1 621 euros HT. Autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande et régler la facture.

- **ORGANISATION DES ELECTIONS :**

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux de bien vouloir se répartir les tours de garde des élections régionales le dimanche 6 et 12 décembre. Un tableau à compléter sera envoyé par mail, où chacun pourra s'inscrire.

- **DIFFUSION DE LA FICHE SMQ (Système de Management de la qualité) :**

Les faits marquants concernent un cambriolage au Bas Mesnil et de nombreux dépôts sauvages.

- **QUESTIONS DIVERSES :**

. Aménagements de sécurisation de la route de la Bauderie : la ville de Coulommiers a accepté les projets d'aménagement. L'avis de la police municipale sera sollicité.

. Toiture des archives : devis des Ets SEVESTE pour 23 187.77 euros HT et plonge de la salle des fêtes : devis 2 213 euros HT. Il sera demandé d'autres devis.

. Note de la qualité comptable pour 2014 : 20.8/20.

. La femme de ménage de la mairie a eu des jumeaux en juillet.

. DELIBERATION CARTES CADEAU DE NOËL du personnel de la mairie : le Conseil Municipal délibère et décide, à l'unanimité, l'achat de cartes cadeau Leclerc pour chacun des agents, d'une valeur de 40 euros.

. De nombreux véhicules prennent le sens interdit de la Bauderie. Ces faits seront signalés à la Police.

. Le département de Seine et Marne remet en cause la gratuité des transports scolaires. Il sera étudié la possibilité d'un dispositif de carte Imagin'R avec contribution des familles et de la commune.

. La cérémonie du 11 novembre aura lieu à 11 h au cimetière, suivie d'un vin d'honneur.

Fin du conseil à 21 heures.